

Cahier de doléances du Tiers État de Gâprée (Orne)

Procès-verbal des doléances et remontrances que fait la paroisse de Gasprée, pour le bailliage d'Alençon, à Sa Majesté.

Nous demandons à Sa Majesté que le Clergé et la Noblesse payent les impositions royales comme nous, à proportion des biens qu'ils jouissent et notamment le Clergé, qui jouit de biens considérables, et qu'ils ont toujours vesqu dans l'opulence, et qu'ils l'ont acquis dans l'ancien temps, qu'ils ont profité de l'ignorance des anciens du royaume ; et de faire au Clergé de tout ordre chacun une pension, à la proportion de leur état et condition. Nous croyons qu'ils ne refuseront pas que le surplus fût sacrifié aux besoins de l'État.

Nous supplions Sa Majesté de réformer tous les commis, tant aux aides qu'au sel et au tabac et à la marque dos cuirs, qui sont reconnus du peuple comme les perturbateurs du repos public, et qui coûtent considérablement l'État en gros appointements de mettre le sel et le tabac marchands. Le sel vaut dans la petite gabelle 12 sols 9 deniers la livre, au poids de 16 onces, et le tabac vaut 4 l. la livre chez les débitants.

Nous supplions Sa Majesté de nous oster toutes les dixmes, quy est la plus grande ressource des procès dans toutes les paroisses : de donner aux curés chacun une pension, suivant la force des paroisses et des villes.

Nous représentons à Sa Majesté, que le subsidie quy a été établi pour faire les grandes routes qui est absolument nécessaire et commode pour tout le monde. Nous avons toujours payé jusqu'à ce jour cinq sols pour livre du principal de nos tailles, quoique les grandes routes soient dans la plus grande partie faites il y a plusieurs années, sans que personne n'ait entendu parler d'aucune justification de l'emploi de ces deniers.

Nous supplions Sa Majesté de nous oster dans notre paroisse une haute justice dépendante d'un seigneur, qui nous est onéreuse. Si nous avons quelque affaire, on ne peut en finir ; les juges et procureurs en sont éloignés de deux lieux ; elle est dépendante de deux tribunaux royaux, ce qui ruine les citoyens qui en dépendent.

Remontrons Majesté que nous avons encore été augmentés, cette présente année, sur le principal de notre taille de la somme de cinquante livres et de celle de dix livres sur les accessoires d'icelle, malgré que nous seyons chargés d'une adjudication, passée au conseil de Votre Majesté pour la réparation du clocher de notre église pour la présente année, et notre église qui n'est pas en bonne réparation et qui peut tomber à tout moment. Nous remettons cette réparation à une autre année, si elle peut subsister, attendu que la misère où nous nous trouvons actuellement pour la cherté du bled et la grande charge d'impôts ne nous le permet pas. Nous somme chargés en sus de deux presbitaires qui tombent souvent à notre charge. Cette augmentation nous a été envoyée sans doute contre l'intention de Sa Majesté qui la fait connoître à cet égard. Nous prions Sa Majesté de retrancher beaucoup de receveurs de ses finances qui sont trop proches les uns des autres qui sont couteux à l'État et d'augmenter la gratification des collecteurs.

Nous supplions Sa Majesté de nous oster les controles des actes let le centième denier que nous sommes obligés de payer.

Nous supplions Sa Majesté d'oster toutes les coutumes qui sont dans tous les bourgs et villes pour la sortie du bétail de tout genre.

Demandons à Sa Majesté l'arrondissement des baillages, en fixant une somme plus considérable que celle déterminée pour les présidiaux jusque à laquelle lesdits baillages pourront juger en dernier ressort.

Nous supplions Sa Majesté de renforcer le nombre des cavaliers de maréchaussée pour la garde de ses peuples.

Nous remontrons à Sa Majesté que, dans notre paroisse, il y a trois fiefs dépendant de deux seigneurs et que nous sommes souvent obligés de rendre trois aveux, ce qui coûte par chaque aveu, autant que pour un seul, et que ces trois fiefs sont chargés de colombiers et de garennes qui pillent les levées des campagnes.

Nous recommandons spécialement à nos futurs députés aux États généraux d'approfondir les causes de la déprédation inouïe dans les finances.

Supplions Sa Majesté qu'il soit ébably dans la généralité d'Alençon, d'une manière fixe, des États ou Assemblées composées d'un nombre de députés du Tiers-État, égal à luy, seul au nombre des députés des deux autres ordres nous prenons cette occasion de remercier Sa Majesté de la faveur qu'elle a bien voulu accorder à son peuple du Tiers-État en augmentant le nombre des représentants aux États Généraux et d'après cette bonté, nous nous croyons autorisés à espérer que Sa Majesté voudra bien déterminer un temps peu éloigné pour appeler auprès d'elle les États généraux à des époques fixées pour toujours.

A été notre procès-verbal de doléances, suppliances, remontrances, recommandations, fait et arrêté double par les soussignés, après lecture faite, à l'issue de la première messe et sera enregistré sur le livre par le greffier de la municipalité, vu son indisposition.

Ce premier mars mil sept cent quatre-vingt-neuf.